



COMPTE-RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 02 février 2022 à 20 h

L'an deux mil vingt-deux, le deux février à vingt heures,

Le Conseil Municipal de la Commune de la BÂTIE-MONTGASCON, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas SOLIER, Maire.

PRESENTS : Monsieur Nicolas SOLIER, Mesdames et Messieurs Alain VINCENT, Edith CHAMBAZ-RAMBAUD, René BALMAIN, Françoise PONCET, Eric GUILLAUD, Frédéric MINIERE, Armelle THIERNESSE, Ismaël BRAHIMI, Sonia ROUSSEAU, Laëtitia PLASSIARD, Nadège PESSE, Sébastien PONCET, Clémence MACHET, Didier PERRIN, Ghyslaine BILLAUD

ABSENTS EXCUSES : Messieurs Christophe VAGLIO (pouvoir à Monsieur Ismaël BRAHIMI), Benjamin REGIS

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Ghyslaine BILLAUD

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le compte rendu de la séance précédente.

1. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (DOB)

La Commission Finances s'est réunie le 25 janvier 2022. Elle a entendu l'exposé de Monsieur le Maire qui a présenté le compte administratif de l'exercice 2021 ainsi qu'une première ébauche du budget primitif 2022 et a rendu les conclusions suivantes :

- Le budget 2021 dégage un déficit d'investissement de 26 815.80 € et un excédent global cumulé de 133 342.24 € à reporter sur le budget 2022
- Un excédent de fonctionnement de 232 945.57 € sera affecté
 - o Au déficit d'investissement
 - o En provision pour les dépenses d'investissement
 - o En report aux recettes de fonctionnement
- Le déficit s'explique notamment par le non versement des subventions de la région qui s'élèvent à 17 844.00 € dans le cadre du bonus relance et 15 000.00 € pour le city stade qui seront reportées sur le budget 2022 et par des modifications dans les travaux prévus.

Pour 2022, en section d'investissement, la somme de 662 746 € correspond à l'ensemble des projets souhaités. La capacité de la collectivité étant inférieure, il conviendra de cibler les projets urgents et nécessaires, de reporter certains travaux sur 2023, de phaser les interventions pour une règlement partiel des factures en 2023, d'abonder la section d'investissement en affectant une partie du résultat de fonctionnement tout en reportant une somme cohérente en recette de fonctionnement.

Les commissions « voirie-réseaux-cimetière » et « rénovation et urbanisme » devront se réunir pour revoir leur budget respectif. La commission finances statuera sur un projet de budget 2022 au cours de sa réunion prévue le 16 mars prochain.

La commission finances souhaite une évolution vers un plan pluriannuel des investissements.

2. DELIB.2022-01-01 MISE EN PLACE DE LA TAXE D'AMENAGEMENT MAJOREE (TAM)

La TA majorée est destinée aux Communes, aux EPCI, aux Départements et à la Région Ile-de-France. Cette taxe peut s'appliquer dans les Collectivités dotées d'un PLU. Elle répond aux mêmes principes que la TA mais avec un taux sectorisé (c'est-à-dire délimité à un périmètre) et majoré de 5 à 20 %.

Elle est instaurée par délibération du Conseil Municipal. La délibération doit justifier le calcul du taux. Cette taxe s'applique pour toutes les opérations soumises à un régime d'autorisation d'urbanisme dans le périmètre indiqué. Même majorée, la TA contient également :

- Une part départementale instituée par le Conseil Départemental en vue de financer les politiques de protection des espaces naturels sensibles et les dépenses des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE)
- Une part francilienne réservée à la Région Ile de France.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'instauration de la TAM et sur le choix des zonages qui pourraient être impactés. Il propose que le taux de la taxe d'aménagement majorée soit décidé au cours d'une prochaine réunion du Conseil Municipal quand les parcelles ciblées seront listées précisément par la Commission Urbanisme et que le taux aura été discuté en Commission Finances.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DONNE son accord sur le principe de l'augmentation de la taxe d'aménagement sur des zones ciblées

DECIDE de privilégier les zones sur lesquelles des projets importants sont en cours.

3. DELIB.2022-01-02 AUTORISATION DE MANDATEMENT DE FACTURES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET

L'article L1612-1 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales) prévoit que « jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la Collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée l'ouverture de crédits par anticipation au vote du budget 2022 selon le tableau suivant :

CHAPITRE	RAPPEL BUDGET 2021	MONTANT AUTORISE (maximum 25 %)
20 - Immo incorporelles	14 000.00 €	3 500.00 €
21 - Acquisitions	30 000.00 €	7 500.00 €
23 - Travaux	500 000.00 €	125 000.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

AUTORISE Monsieur le Maire à mandater des dépenses d'investissement dans les limites fixées ci-dessus.

4. DELIB.2022-01-03 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT : PROGRAMME 2022 - AMENAGEMENT CHEMIN DES MOUILLES - PHASE 1

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2021-07-53.

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée de l'état de dégradation importante du Chemin des Mouilles en raison notamment des écoulements d'eau de ruissellement qui détériore dangereusement la chaussée, la rendant potentiellement accidentogène.

Afin de limiter l'insécurité, Monsieur le Maire propose de reprendre l'ensemble de la voirie en créant des drains pour récupérer les eaux de pluie ainsi qu'un cheminement piéton pour assurer la sécurité des usagers puis de refaire le revêtement de la partie roulante.

Le projet étant important financièrement, il fera l'objet de deux phases.

Le montant estimé pour la phase 1 s'élève à la somme de 90 180.20 € HT.

Monsieur le Maire signale que ces travaux peuvent bénéficier d'une aide du Département au titre de 2022 programme voirie propose de solliciter une subvention auprès du Conseil Département.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE la demande de subvention relative à ces travaux,

CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de l'opération.

5. DELIB.2022-01-04 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT : PROGRAMME 2022 - PLAN ECOLE

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2021-07-54.

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée qu'un programme « plan école » est financé par le Conseil Départemental à hauteur de 60 % du montant des dépenses et propose de s'inscrire pour obtenir une aide sur divers travaux et acquisitions en direction du Groupe Scolaire.

Le montant estimé s'élève à la somme de 154 333.76 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE de solliciter une subvention relative à ces travaux d'un montant estimé à 154 333.76 € HT
CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de l'opération.

6. DELIB.2022-01-05 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT :

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée qu'un mur de soutènement a dû être construit Route du Pontet pour éviter l'effondrement d'un talus sur la chaussée.

Le montant de cet aménagement s'élève à la somme de 14 341.04 € HT. Ces travaux pouvant être financés par les amendes de police à hauteur de 50 %, Monsieur le Maire propose de déposer un dossier auprès du Conseil Départemental.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

DECIDE de solliciter une subvention relative à ces travaux d'un montant de 14 341.04 € HT
CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de l'opération.

7. DELIB.2021-07-53 DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT : PROGRAMME 2022 AMENAGEMENT DE SECURITE CHEMIN DES MOUILLES

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée de l'état de dégradation importante du Chemin des Mouilles en raison notamment des écoulements d'eau de ruissellement qui détériore dangereusement la chaussée, la rendant potentiellement accidentogène.

Afin de limiter l'insécurité, Monsieur le Maire propose de reprendre l'ensemble de la voirie en créant des drains pour récupérer les eaux de pluie ainsi qu'un cheminement piéton pour assurer la sécurité des usagers puis de refaire le revêtement de la partie roulante.

Le montant estimé s'élève à la somme de 163 135.92 € HT.

Il signale que ces travaux peuvent bénéficier d'une aide du Département au titre de 2022, de 50 % sur un montant maximum de travaux de 80 000 €, programme voirie et propose de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE la demande de subvention relative à ces travaux pour un montant de 163 135.92 € HT
CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de l'opération.

8. PRESENTATION DU DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION PAR LES ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire rappelle que les subventions aux associations sont, jusqu'à ce jour, versées sans condition. Dans un souci d'équité, la Commission Associations-Sport-Patrimoine-Culture a proposé d'accorder une subvention aux associations présentant un projet d'intérêt collectif, situé sur la Commune. Toutes les associations à but non lucratif, ayant une existence supérieure à un an, sont concernées. Le principe est le suivant :

- Un dossier par an
- Une subvention par an jusqu'à 500.00 €
- Un versement par an.

Sont exclues de ce dispositif, les associations Les Amis de la Soierie, Lire à La Bâtie et l'AFR qui sont en partie, communales.

Le dossier sera présenté et mis au vote lors du prochain Conseil Municipal.

9. COMPTE-RENDU REUNIONS ET/OU COMMISSIONS - INFOS ET QUESTIONS DIVERSES

➤ Commission Voirie-Réseaux : rapporteur Monsieur Alain Vincent

○ Prévisions 2022

- Chemin des Mouilles :
 - Enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques, aménagements de sécurisation des piétons et de la circulation, réfection de la partie roulante. L'enveloppe financière étant importante, cette opération se déroulera sur deux exercices.
 - L'aménagement du Carrefour Route du Pontet, Chemin des Mouilles, Chemin de Chatanais est programmé pour fin 2022 début 2023.
 - Route du Pontet : le Syndicat des Eaux a programmé les travaux sur les réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales à partir du 15 mars
- Cimetière, travaux subventionnés par le Département
 - Construction d'un escalier
 - Pose d'un bac à déchets verts
 - Agrandissement du columbarium
- Travaux divers
 - Rond-point d'Evrieu
 - Signalisation de sécurité
 - Signalétique commerces, sentier nature...
 - Réfection Chemin du Ladrez
 - Chicanes/écluses en bois amovibles
 - Bornes incendie

➤ Commission Projets de Village : rapporteur Madame Edith Chambaz

○ Compte-rendu de la commission du 17 janvier

- Les travaux de la fresque, parking du Pontet sont prévus en septembre. Il reste encore à trouver un financement.
- Les ateliers numériques débutent fin février/début mars. La subvention est totale et s'élève à 3 500.00 €.
- La manifestation de La Bâtie Folle est programmée pour le 16 septembre. Un défilé en collaboration avec le Musée est envisagé. Il faut rechercher les exposants éventuels et solliciter à nouveau, les entreprises pour une participation financière.
- Conférences : il reste à établir un planning. Une première conférence sur le tissage pourrait être organisée en avril.
- La première journée nettoyage de l'année aura lieu le samedi 5 mars, en lien avec le CCAS qui propose une aide au permis de 100.00 € à chaque jeune de 15 à 20 ans participant à cette action.

➤ Commission Communication : rapporteur Madame Françoise Poncet

○ Compte-rendu de la commission du 24 janvier

- Le bulletin a été apprécié.
- Suite à l'interpellation d'une administrée concernant l'état-civil, Madame Nadège Pesse intervient et informe qu'en application du RGPD (*Règlement Général sur la Protection des Données*), les informations sur l'état-civil seront désormais absentes du bulletin municipal.
- Une charte graphique a été créée par Madame Nadège Pesse. Elle sera présente sur les documents édités par la Mairie et participera à donner une image identitaire de la collectivité.
- La prochaine Commission préparera l'infolettre et travaillera sur l'accueil des nouveaux arrivants par la création éventuelle d'un fascicule d'accueil.

➤ **Commission Scolaire : rapporteur Monsieur Eric Guillaud**

- Des actions en faveur de l'environnement et du recyclage sont en cours d'étude en collaboration avec le restaurant scolaire.
- Les travaux de changement des menuiseries extérieures de l'école débuteront début juillet par le désamiantage. L'organisation prévue permet au Centre de Loisirs de conserver l'utilisation des locaux pour l'été. Par contre, la cour ne sera pas accessible.

➤ **Commission Urbanisme/Bâtiments communaux :**

- Les travaux de remplacement des menuiseries extérieures de l'école débuteront début juillet par le désamiantage. La consultation pour la mission de coordination SPS a été faite en janvier auprès de deux entreprises. Elles ont toutes deux déposé une proposition de prix qui sera étudiée prochainement. L'appel d'offres pour les entreprises sera lancé le 18 février pour un retour des candidatures avant le 25 mars, 12 heures.
- Ancienne Poste : La maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet 2H+G qui a fait la meilleure offre. Pour ne pas grever trop fortement le budget, il a été entendu avec l'architecte, que 50 % de l'étude serait financée sur l'exercice 2022 ; la seconde partie sera budgétisée sur 2023.

➤ **Intervention de Monsieur le Maire**

- Elections présidentielle et législatives
 - Elles auront lieu les 10 et 24 avril de 8h à 19h pour la présidentielle et les 12 et 19 juin pour les législatives. Il est demandé à l'ensemble des élus de se positionner pour la tenue du bureau de vote de l'élection présidentielle dans un premier temps.
- Monsieur le Maire annonce sa nomination comme Vice-Président, chargé du broyage et du compostage, au sein du Syclum. Il confirme l'évolution des consignes de tri et l'augmentation des coûts de collecte et d'incinération.
- SIVU du Collège Marcel Bouvier : une réunion de diagnostic du gymnase des Abrets en Dauphiné s'est tenue ce jour à l'hôtel du Département. Un rappel chronologique de la situation a été suivi par une présentation du diagnostic technique du gymnase. A l'issue des échanges, les décisions suivantes ont été actées :
 - Le SIVU suspend sa décision de fermeture du gymnase
 - Le SIVU communique les montants de la dette et des contributions attendues aux conseillers départementaux et rencontrent les communes pour leur demander de payer
 - Le Département étudie le versement d'une aide au SIVU pour la réalisation de travaux de mise en sécurité (985 000 €)
 - Le Département poursuit sa réflexion sur la suite à donner à la demande de reprise
 - Une nouvelle réunion est prévue le 22 juin entre le Département et le SIVU
- Monsieur le Maire rappelle que la situation est identique pour le SIVU du Lycée Pravaz qui compte 35 000 € d'impayés. Monsieur Alain Vincent a d'ailleurs envoyé un courrier aux élus siégeant au SIVU pour lancer la même démarche que celle du SIVU du Collège Bouvier.

Prochaine réunion du Conseil Municipal

- Elle est prévue le mercredi 23 mars 2022

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 45

Nicolas SOLIER Maire	Alain VINCENT 1 ^{er} adjoint	EDITH CHAMBAZ- RAMBAUD 2 ^{ème} adjoint	René BALMAIN 3 ^{ème} adjoint
Françoise PONCET 4 ^{ème} adjoint	Eric GUILLAUD 5 ^{ème} adjoint	Frédéric MINIERE	Armelle THIERNESSE

Ismaël BRAHIMI	Christophe VAGLIO Excusé	Sonia ROUSSEAUX	Laëtitia PLASSIARD
Nadège PESSE	Sébastien PONCET	Clémence MACHET	Benjamin REGIS Absent
Didier PERRIN	Ghyslaine BILLAUD		